

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

NOTRE POSITIONNEMENT : Nous favorisons fortement les projets de valorisation des résidus miniers amiantés puisqu'ils constituent un enjeu majeur de développement durable. Ces projets de valorisation, actuels ou futurs, amélioreront certainement les conditions sociales, économiques et environnementales sur tout le territoire de la MRC des Sources. De plus, ce genre de projet s'intègre bien dans la stratégie de développement durable mise en place en 2014 avec l'Agenda 21. La table est mise pour accueillir de tels projets. À preuve, il y a déjà plusieurs projets orientés développement durable : la coordination de Synergie Estrie, la filière des écomatériaux, le programme Habitation durable, le Carrefour d'innovation sur les matériaux de la MRC des Sources, une communauté bleue, etc.

NOS RECOMMANDATIONS : La mise en œuvre d'un modèle de développement durable rencontre plusieurs défis majeurs. Or, relever ces défis constitue la condition nécessaire d'éprouver et d'améliorer ce modèle, d'en faire une méthode d'amélioration continue. Ainsi, il nous semble pertinent et incontournable de développer un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés et d'avoir des méthodes de dispositions des résidus amiantés qui respectent l'environnement et protègent la santé de nos concitoyens.

Nous suggérons de mettre en place un mécanisme de suivi (environnemental ou de développement durable) sous la forme d'un comité, indépendant des entreprises et des autorités politiques, sur lequel siègeront des citoyens. La SADC des Sources a développé une expertise de près de 10 ans dans la mise sur pied et l'accompagnement d'un tel comité (Rapport : l'expérience originale d'une participation citoyenne : le comité de citoyens Magnola, 85p. 2010). Cependant, la viabilité d'un comité de suivi passe par un financement public adéquat et suffisant à son fonctionnement et à la réalisation de ses activités. Puisque nous sommes confrontés à un vaste potentiel de développement en redonnant une seconde vie à cette matière inerte, il faut le faire de façon responsable et cohérente, pour notre communauté, les communautés environnantes et les générations futures.

NOTRE INTÉRÊT : Notre intérêt rejoint celui du BAPE, c'est-à-dire, que nous avons une préoccupation constante pour le développement durable en raison de notre mission et de nos actions :

SADC DES SOURCES (Organisme de développement socioéconomique depuis 1987)	BAPE (Extraits du site internet ¹) :
<ul style="list-style-type: none"> • Sa mission : Contribuer à la progression d'un environnement propice au développement durable sur le territoire de la MRC des Sources; • Elle assume la coordination d'un Agenda 21 local (un projet territorial de développement durable) sur tout le territoire de la MRC des Sources (une première au Québec et de cette envergure); • Outre la coordination, la SADC investit également des ressources financières et humaines dans la mise en œuvre de l'Agenda 21; • Démarche globale, débutée en 2014, pour faire du DD le nouveau modèle de développement du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • «Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant [...] des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable.» • «AU CŒUR DES ACTIVITÉS DU BAPE DEPUIS 1978 Le développement durable» • «Cet exercice "une démarche en trois étapes" permet aux commissions d'enquête de déterminer les points forts et les lacunes des projets sur le plan du développement durable, [...]» • «Les rapports du BAPE sont le fruit d'une analyse et d'une enquête rigoureuses qui intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.»

RÉDACTION : Daniel Pitre

SADC : Société d'aide au développement de la collectivité des Sources

309 rue Chassé Asbestos



J1T 2B4

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés



Grille d'analyse pour la lecture du mémoire


Notre Agenda 21 du territoire intègre les 17 objectifs du DD décrétés par les 193 états membres de l'Organisation des Nations Unies suivant l'Accord de Paris sur le climat (décembre 2015)². Dans ce mémoire, nous passons en revue les principaux objectifs du DD concernés par la réalisation possible d'un projet de valorisation des résidus amiantés par, entre autres, une entreprise de production de magnésium. Notre analyse considère l'impact social, économique et environnemental possible de tout type d'entreprise exploitant un ou des matériaux contenus dans les résidus. Notre grille présente un tableau en 4 parties :


OBJECTIF DU DD	SITUATION DANS LA MRC	PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION	PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION
Identification de l'objectif concerné	<p>Portrait : Description sommaire de la réalité actuelle.</p> <p>A21 : Les réalisations prévues par l'Agenda 21 (enjeux, orientations ou objectifs).</p>	Impacts positifs que peut amener le développement d'une industrie de valorisation des résidus miniers.	Préoccupations, suggestions ou recommandations de la SADC pour atténuer les impacts négatifs possibles ou bonifier la démarche de développement durable ou encore, apporter une plus-value.

Regroupement de 2 objectifs du DD :	SITUATION DANS LA MRC	PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION	PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION
 	<ul style="list-style-type: none"> Portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Revenu médian après impôt 27 502 \$ (Québec 33 112 \$); - Ménages à faible revenu 18 % (Québec 14 %); - Assistance sociale la plus élevée en Estrie; - Les sans-emplois 1^{er} rang en Estrie; - 15 ans et + en emploi 49 % (Québec 59 %); - Nombre de personnes 18-64 ans sans emploi près de 20 % plus élevé en Estrie (Québec 13 %); - Transferts gouvernementaux 23 % + haut en Estrie (Québec 15 %)³. A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie de la population, (dont une des conséquences est le plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources 2019-2024); - Soutenir le développement des milieux de vie communautaires dynamique. 	<ul style="list-style-type: none"> Le développement d'une industrie est un des moyens majeurs de lutte à la pauvreté et à la dépendance économique; Création d'emplois durables ayant un salaire décent; Augmentation de la main-d'œuvre sur le territoire; Renforcement de l'environnement des entreprises offrant aux individus un cadre plus stable où prospérer et grandir; Impact positif direct et indirect sur le développement des communautés (services, commerces, industries). 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'engagement des ressources locales; Une réelle augmentation du pouvoir d'achat; Création d'emplois ayant de réelles conditions de travail décentes.


L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés


<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Selon la santé publique, Asbestos possède un indice de défavorisation sociale et matérielle combinés⁴; - Image médiatique et identitaire de dévalorisation due à l'industrie de l'amiante et à la fin de son exploitation. • A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de vie de la population; - Développement de différentes initiatives porteuses de bien-être pour la population. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien du service de santé; • Des travailleurs en bonne santé et en situation de bien-être sont plus impliqués dans l'entreprise; • Possibilité d'égalité entre les sexes au travail (ODD #5). 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs; • Une gestion sécuritaire raisonnable des résidus amiantés (limiter les pollutions eau, air et sol) en tenant compte des études fondées scientifiquement; • Informer sur les composants de ses produits et les risques associés en communiquant de manière adaptée.
<p>9 INNOVATION ET INFRASTRUCTURES</p> 	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : une MRC innovante : <ul style="list-style-type: none"> - Une industrie d'écomatériaux; - Mise en place d'une synergie industrielle; - R&D pour différents matériaux (biosourcés, résidus miniers). Alliance avec Cégep et l'Université de Sherbrooke; - Promoteur d'un événement international : le rendez-vous des écomatériaux; - LE CIMMS (Carrefour d'innovation sur les matériaux de la MRC des Sources). • A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les entreprises favorisant la production locale et la consommation de proximité; - Amélioration des liens des entreprises avec le domaine de la recherche et de l'innovation. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement et infrastructure déjà présents dans la recherche et le développement dans la valorisation de résidus; • Formation et qualification d'une main-d'œuvre industrielle pour des savoir-faire innovants et de nouvelles méthodes sécuritaires de travail; • Participer au développement et à la structuration de filières et de nouvelles niches. 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures présentes (ancien site Magnola, etc.) facilitant ainsi le développement, la reprise et la pérennisation des activités; • Investir dans la recherche et l'innovation permet aux entreprises d'être en position de leader de la transition vers une industrie durable et d'accéder à de nouveaux marchés; • Prévoir des réglementations ou coûts futurs (dépollution, matières premières, gestion des déchets, etc.) et d'améliorer grandement leur image de marque; • Intégrer les risques naturels et le changement climatique dans la conception et la gestion des infrastructures afin de les rendre résilientes.

<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Résilience des acteurs socioéconomiques (concertation); - Communauté bleue à Danville; - Pénurie de bons logements; - Programme d'habitation durable pour l'ensemble des municipalités. • A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Programme global d'action en développement durable sur tout le territoire de la MRC de 2014 à 2025; - Diversification économique; - Développement d'une stratégie d'attractivité territoriale. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services (essentiels et autres) et des événements; • Pression pour fournir un accès au logement de qualité pour les familles et les travailleurs; • Utilisation de matériaux locaux; • Immense gisement de ressources (pour plus de 100 ans). Grand potentiel de développement de plusieurs entreprises; • Développement d'un pôle majeur mondial de Magnésium; • Augmentation de l'investissement d'affaires dans la communauté. 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'impact environnemental : développer des solutions de diminution de la pollution atmosphérique et hydrique, ainsi que des solutions de gestion de la qualité de l'air et de l'eau; • Valoriser une relation dynamique (dialogue, partenariat) entre les entreprises et les communautés; • Valoriser le patrimoine culturel et naturel en développant l'éducation et le tourisme durable; • Renaturer et revégétaliser les villes (voir ODD #13).
--	---	--	--

<p>12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES</p> 	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Projets de revalorisation des résidus miniers par le développement d'entreprises; - Engager une démarche d'écologie industrielle et territoriale par Synergie Estrie; - Intervention auprès des entreprises pour initier une démarche en développement durable (diagnostic, plan d'action, suivi). Bilan actuel : 30 entreprises. • A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation des entreprises (incluant les services et commerce) en DD; - Instaurer l'économie circulaire; - Valoriser les actions en développement durable en économie circulaire. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation des ressources et produits locaux de manière à soutenir le développement local; • Informer des impacts sur la santé, la sécurité et les conditions d'utilisation lors de la commercialisation fabrication des produits; • Inciter à travailler avec des fournisseurs et des clients engagés dans une démarche de développement durable; • Identifier les gisements de production de déchets pour mettre en place un plan de réduction, réutilisation et recyclage (3R), ce qui peut aussi se traduire par des économies palpables. • Le magnésium est reconnu comme un produit favorisant le développement durable (ex : voitures plus légères). 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche permettant d'identifier leurs principaux impacts sur l'environnement lors des différentes phases : production des matières premières, transformation et assemblage, transports, distribution, utilisation et fin de vie; • Communiquer de façon transparente avec les consommateurs sur les caractéristiques de ses produits et services (composition, usage, performance, durée de vie);
--	---	---	--

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

 <p>13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre d'un plan d'adaptation au changement climatique; - La proximité de la ressource des résidus miniers réduit l'émission des GES (transport de courte distance); - Immense compensation des GES par la revégétalisation des résidus miniers : plus de 110 000 arbres et arbustes et site de compostage (par l'entreprise Englobe). • A21 : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilisation des entreprises en DD. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche de compensation de captation de carbone en réalisant un bilan carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, pour identifier les étapes du cycle de vie de ses produits qui sont les plus émettrices de GES (tendre vers la neutralité carbone); • Prioriser les contrats avec les sous-traitants et fournisseurs locaux; • Le processus de dégradation des sols et de la désertification en verdissant et en rehaussant la biodiversité. 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif « sécurité environnementale » : tenir compte que certains risques peuvent faire l'objet d'investigation complémentaire (pollution des sols, des plans d'eau, etc.), des suivis périodiques (amiante, par exemple) ou des analyses ponctuelles; • Réduire la consommation d'énergie en améliorant les procédés; • S'assurer de poursuivre la revégétalisation (plantation d'arbres, d'arbustes et compostage); • Les entreprises sont invitées à proposer des solutions innovantes pour diminuer les émissions de GES.
---	---	---	--

 <p>17 PARTENARIATS POUR DES OBJECTIFS MONDIAUX</p>	<p>SITUATION DANS LA MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portrait : La gouvernance de l'Agenda 21 des Sources mobilise tous les acteurs : les municipalités, les institutions publiques, la société civile, le secteur privé et les organismes de développement socioéconomiques. 	<p>PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la création de partenariats avec des organismes scientifiques et de recherche (universités, laboratoires, fondation de recherche) afin de développer des projets en lien avec les ODD; • Faire connaître ses actions en lien avec les ODD au gouvernement et à la MRC des Sources, réseaux d'entreprises. un portail à destination des entreprises pour la réalisation des initiatives en développement durable. 	<p>PRÉOCCUPATION, SUGGESTION OU RECOMMANDATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'intégration favorisant l'implantation d'une entreprise en fonction de sa pertinence sur le territoire (acceptabilité sociale); • Que les meilleures pratiques en DD soient diffusées auprès de la communauté, des réseaux d'entreprises et du gouvernement.
---	---	---	--

Références bibliographiques :

1. Site internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca
2. Agenda 21 des Sources – plan d'action phase 2 (2019-2022), p. 6
3. Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale des Sources 2019-2024
4. L'observatoire estrien du développement des communautés-tableau de bord-2016